saint-martin d'URIAGE

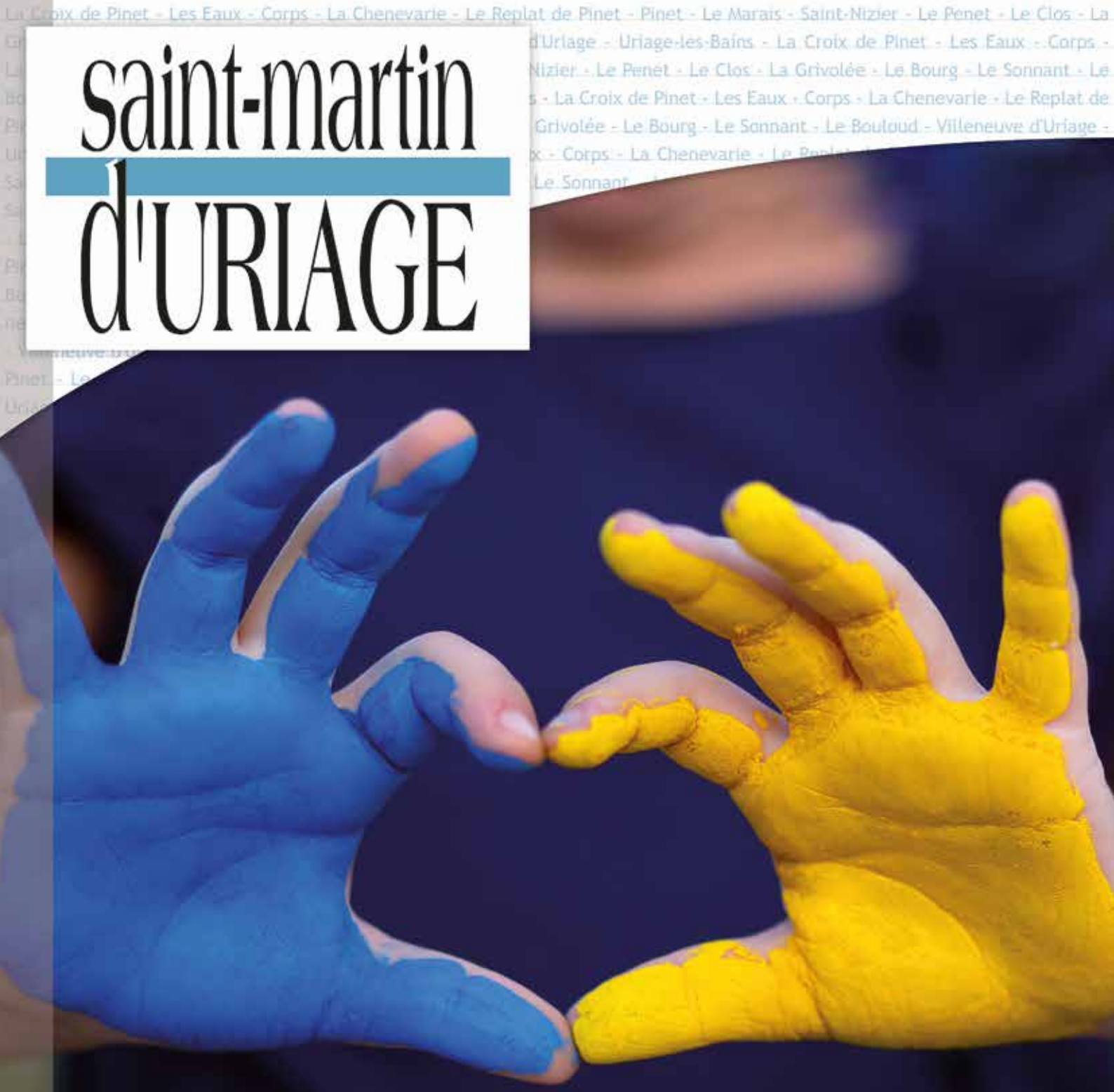

Budget 2022

Le situation financière de la commune en question.

Pages 3 à 10

Plan climat

Fresques du climat, ambassadeurs de l'énergie, projets participatifs, comité de pilotage…

Pages 15 et 16

Solidarité avec l'Ukraine

Page 11

Journal bimestriel d'informations municipales des villages de Saint-Martin d'Uriage

Janvier-Février / **Mars-Avril 2022** / Mai-Juin / Juillet-Août / Septembre-Octobre / Novembre-Décembre → **Numéro 205**

www.mairie.saintmartinduriage.fr

bimestriel

Mars - Avril
2022

sommaire :: édito

205

Dossier > Budget communal 2022
Budget total consolidé
Budget de fonctionnement
Budget d'investissement
Une situation difficile
Situation financière de la commune : agir ensemble

informations communales
Solidarité avec l'Ukraine
Bibliothèque municipale : une jolie surprise
Pollution sonore les règles de bon voisinnage
Conseils de hameau : et si vous les rejoingnez ?
Elections 2022 : dates
M Covoit' : une nouvelle ligne
Proximité : une boutique éphémère
Environnement : Plan climat / Zéro déchets
Vie économique : Union des commerçants
Sandrine Koening

écoles
Rentrée scolaire 2022

social
Vive le ski avec le service jeunesse

ça s'est passé en images
Exposition au Belvédère
Observation
Nettoyage

associations saint-martinoises
Ass. des sentiers : la renouée du Japon
Let's talk : cours de langue
Don du sang : une collecte nouveau format
ASEL : arts plastiques / Tennis de table / Basket
Poterie / Stages de printemps
Part'Âge : activité physique
Handball SMU : tous les feux sont au vert

animation
Belvédère : fin de saison pour les cinévores
Expo : le cube et les écoliers

entrenous
Etat civil

Permanences
blocnotes
Téléphone pratique
Horaires d'ouverture des Services publics

saint-martin d'URIAGE

bimestriel
2022

saint-martin d'URIAGE

205
Mars-Avril

2 **dossier** Budget communal 2022

11 **informations** communales

19 **écoles / social**

20 **ça s'est passé** en images...

21 **associations**

24 **animation** Le Belvédère

25 **entre**nous Etat-civil - Permanences

26 **bloc**notes Numéros utiles - Horaires...

Journal bimestriel d'informations municipales des villages de Saint-Martin d'Uriage

Imprimé sur papier recyclé
avec des encres à base végétale

Edito

La directrice du CCAS et le Maire devant un véhicule chargé des cartons de l'opération de collecte pour l'Ukraine avant son départ à destination de la Protection civile de l'Isère.

Alors que la crise sanitaire s'éloigne avec le retour tant espéré à une vie sans masque, l'invasion de l'Ukraine par la Russie nous ramène à une période que nous pensions à jamais terminée, l'Europe ayant connu une longue période de paix à l'exception des conflits dans les Balkans.

Cette guerre en Europe de l'Est, menée par un pays possédant l'arsenal nucléaire le plus puissant au monde, est à juste titre source d'une très grande inquiétude. Puissent les dirigeants des pays concernés retrouver la raison et le chemin d'une paix que tous leurs habitants réclament.

La commune de Saint-Martin d'Uriage et de nombreux habitants se sont mobilisés dans le but d'offrir un accueil aux réfugiés Ukrainiens et de recueillir des dons utiles, en collaboration avec l'Association des Maires de France, la Protection civile et l'association Belledonne Solidaire.
Merci aux Saint-Martinoises et Saint-Martinois pour cette solidarité avec la population Ukrainienne ! (voir article page 11)

Cette guerre a déjà et aura encore des conséquences économiques et financières importantes pour nous toutes et tous. Les prix de l'énergie et de nombreux matériaux s'envolent alors qu'ils avaient déjà fortement augmenté en 2021 rendant les équilibres budgétaires encore plus difficiles.

Le budget prévisionnel 2022 a été voté le 11 mars. Le dossier de ce bulletin lui est donc consacré et montre combien notre commune est en situation financière très difficile après deux années de crise sanitaire avec la fermeture pendant neuf mois du Casino des jeux et un déficit de fonctionnement de plus de 850 k€ en 2021.

Des mesures d'économie ont d'ores et déjà été prises et la commune travaille sur des projets de transfert d'une partie de ses compétences à la Communauté de communes Le Grésivaudan et sur une priorisation de ses missions de service public.

Une consultation sera proposée à l'automne afin d'intégrer vos avis dans cette priorisation, la politique portée étant bien évidemment aux services des habitants de notre commune.

Ce travail va nous permettre de préparer la commune du XXIe siècle avec plus d'efficacité du bloc commune/intercommunalité et de mutualisation avec les communes voisines.

Gérald Girard
Maire de Saint-Martin d'Uriage

Le Journal de Saint-Martin d'Uriage est édité par le service communication de la Mairie.
2, place de la Mairie - 38410 Saint-Martin d'Uriage • Tél. 04 76 59 77 10 • www.mairie.saintmartinduriage.fr
Directeur de publication/Rédaction : **Peggy Briand** • Direction artistique : **Eric Chartier-Coton**
Réalisation : CHAPÔ'COM Fontaine • Impression : **Imprimerie Notre-Dame** Montbonnot
Régie publicitaire : commercialisation et réalisation **Eric Chartier** - regie.smu@groupe-c.com - 06 09 68 87 72
2 900 exemplaires - ISBN 1270-0290 - Dépôt légal avril 2022

DOSSIER

Budget communal 2022

Budget total consolidé

Fonctionnement
10 762 750 €

13 744 450 €

Investissement
2 981 700 €

Soit sur une base de 100 € — **78,30 €** — **21,70 €**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT > DÉPENSES

Répartition des **dépenses réelles de fonctionnement***

Soit sur une base de 100 €

25,77 €
Charges générales
Dépenses nécessaires à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité. Ex. : électricité, achats fournitures, prestations de services, etc.

57,55 €
Charges de personnel
Salaires, charges (URSSAF, caisses de retraite...) assurances et personnel extérieur.

13,06 €
Subventions et participations
Subventions aux associations, au CCAS, à l'ACL (Centre de loisirs), aux Francas (jeunesse)... et participations obligatoires.
Ex. : service d'incendie SDIS.

3,62 €
Autres dépenses

* Dépenses réelles de fonctionnement : dépenses totales de fonctionnement moins écritures d'ordres et autofinancement.

Budget communal 2022

BUDGET DE FONCTIONNEMENT > DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement par thèmes

Les montants présentés comprennent les dépenses de fonctionnement uniquement (hors remboursement des intérêts de la dette, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – FPIC –, virement de section à section et autres opérations d'ordre).

Moyens généraux

1 463 621 €
2021 : 1 334 073 €

Tous moyens humains et matériels pour :
- l'accueil de la population : état civil, agence postale…
- l'organisation des élections ;
- le fonctionnement des services informatique, finances, ressources humaines…

Recettes : 171 766 € (participation de La Poste aux frais de fonctionnement de l'agence postale, loyers, indemnisation par l'État des frais pour la tenue des élections, etc.)

Aménagement du territoire

1 678 517 €
2021 : 1 700 110 €

- Frais de personnel et achat de matériel et matériaux pour les services bâtiment, voirie, espaces verts et énergie.
- Déneigement.
- Travaux en régie divers sur la voirie et dans les bâtiments communaux.
- Entretien des espaces verts.
- Logistique des animations communales et touristiques.

Recettes : 32 244 € (remboursement consommation énergétique, redevances d'occupation du domaine public).

Culture et patrimoine

350 509 €
2021 : 278 625 €

- Fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- Coût de la programmation du Centre culturel du Belvédère.
- Subvention à l'OTTU pour la gestion des salles de spectacle et d'exposition du Belvédère.
- Subvention annuelle pour l'École de musique.

Recettes : 8 000 € (abonnements bibliothèque). Les recettes liées aux spectacles (ventes de billets) sont perçues directement par l'OTTU qui gère la salle de spectacle et la salle d'exposition.

Communication et implication citoyenne

141 834 €
2021 : 100 943 €

- Coûts des supports de communication : bulletins municipaux, panneau d'affichage électronique d'Uriage, site internet.
- Budgets pour l'implication citoyenne (ex : soutien projets participatifs).
- Budgets mis à disposition des conseils de hameaux.

Recettes : 21 000 € (régie publicitaire du bulletin municipal).

Sécurité et civisme

504 441 €
2021 : 479 472 €

- Coût du service de police 7J/7 et 24h/24 (mutualisé avec la commune de Vaulnaveys-le-Haut depuis 2016).
- Financement annuel versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour 186 233 €.

Recettes : 62 500 € (mutualisation de la police avec Vaulnaveys-le-Haut).

Action sociale

139 366 €
2021 : 165 722 €

- Subvention annuelle d'équilibre au CCAS (139 115 € prévus au budget prévisionnel 2022).
- Divers frais annexes.

Pour le détail du budget du CCAS, se reporter à la page 10 du bulletin.

Economie, tourisme et animations

335 499 €
2021 : 323 436 €

- Subvention annuelle à l'office thermal et touristique (OTTU) pour la politique touristique de la commune.
- Moyens humains et matériels pour l'organisation d'animations communales.

Recettes : 440 141 € (loyers des commerces et du Casino, taxe de séjour et locations de salles festives et associatives de la commune – Pinet, Richardière).

Education enfance et jeunesse

3 941 972 €
2021 : 3 772 564 €

- Frais de fonctionnement et de personnel des services scolaire, périscolaire (garderie, transport), restauration, jeunesse et petite enfance.
- Frais liés aux bâtiments (chauffage, électricité…) des écoles et des crèches, à l'équipement des classes et des cours de récréations (compléments aux jeux de cour, etc.).

Recettes : 1 720 117 € (restaurant scolaire, garderies, transport, crèches et jeunesse).

Urbanisme et biodiversité

356 315 €
2021 : 310 281 €

- Révision du PLU, gestion du foncier et instruction des autorisations d'urbanisme.
- Actions menées dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité, de la forêt, de l'agriculture et des déchets.

Recettes : 133 077 € dont vente des coupes de bois pour 100 000 €.

Vie associative et sport

336 451 €
2021 : 337 865 €

- gestion et entretien de l'ensemble des équipements mis à disposition des écoles et des associations dont le centre sportif Pierre Allain, le stade de football…
- Subventions aux associations 2022 : 66 986 € (hors subvention à l'école de musique).

Recettes : 19 086 € (occupations locaux, etc.).

Budget communal 2022

BUDGET DE FONCTIONNEMENT > RECETTES

Répartition des recettes réelles de fonctionnement*

Les recettes d'une commune proviennent à la fois de ses ressources propres et de dotations ou subventions.

Les ressources propres

Elles comprennent :

- les recettes fiscales directes : impôts locaux versés par les habitants ou indirectes (part du produit des jeux, taxe de séjour)...
- des ressources non fiscales : produits des loyers (bâtiments communaux, occupations du domaine public) et produits des services donnant lieu à un paiement par l'usager (restaurant scolaire, garderies, etc.) ;
- des recettes diverses telles que vente des coupes de bois, assurances, etc.

Les dotations ou subventions

- De l'État

Afin de financer des compétences obligatoires des communes (écoles, voirie...), l'État effectue des versements sous forme de dotations et de subventions, la plus connue étant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le montant de celle-ci est à 0 € depuis 2019.

- De l'intercommunalité

Les intercommunalités gèrent un fonds de péréquation (FPIC) entre leurs communes membres par un mécanisme de prélèvement/reversement entre les communes ayant un potentiel financier supérieur à un certain seuil et celles moins favorisées. Par ailleurs la Communauté de communes Le Grésivaudan verse à la commune une attribution de compensation de la taxe professionnelle et une dotation de solidarité communautaire.

- D'autres financeurs

La Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales... contribuent aux ressources des communes par des subventions versées en compensation de services assurés par la commune ou pour le financement de projets spécifiques.

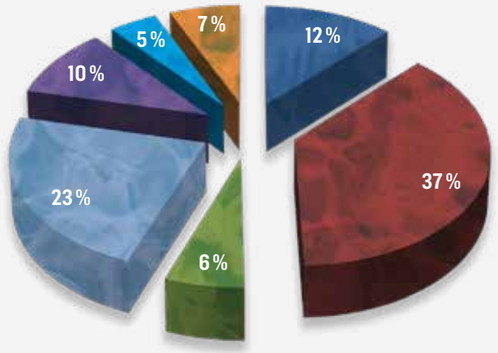

Recettes de fonctionnement	9 909 615 €
Dont	
Produits des usagers	1 204 779 €
Fiscalité locale	3 714 907 €
Subvention CCLG	591 674 €
Part communale de la taxe sur les jeux	2 281 450 €
Dotations et participations	1 011 685 €
Produits des loyers	451 695 €
Autres recettes	653 425 €

* recettes réelles de fonctionnement : recettes totales de fonctionnement moins écritures d'ordres et Résultat de fonctionnement reporté.

En lien avec la réforme de la taxe d'habitation, le taux de celle-ci n'est plus voté par la commune depuis 2020 mais figée à son niveau 2019 par l'État soit 9,72 %

Taux des taxes communales

Taxe foncière	2021	2022
Bâti	37,95 %	**37,95 %**
Non bâti	88,87 %	**88,87 %**

BUDGET D'INVESTISSEMENT > DÉPENSES ET RECETTES

Les principales dépenses d'investissement 2022

Opérations courantes 2022		**1 336 601 €**
Dont	Travaux de voirie, réseaux et espaces publics	250 500 €
	Travaux sur bâtiments communaux	166 620 €
	Espaces verts et aires de jeux	78 710 €
	Études, foncier et urbanisme	357 000 €
	Matériel roulant	247 500 €
	Équipements services - informatique	115 000 €
	Matériels et mobiliers	121 271 €
	Participation CCLG gens du voyage	39 506 €
Opérations projet de mandat		**285 000 €**
Dont	Études (diagnostic, faisabilité, programmation)*	115 000 €
	Création aire de jeux et espaces de rencontres dans les hameaux	55 000 €
	Transition énergétique et remplacement des chaudières	20 000 €
	Citoyenneté et budget participatif	25 000 €
	Accessibilité des bâtiments	30 000 €
	Éclairage public	40 000 €
Projets pluriannuels : solde AP/CP		**321 549 €**
Dont	Voie verte "Uriage/Le Bourg"	100 000 €
	Plan Local d'Urbanisme	29 229 €
	Rénovation énergétique	192 320 €
Report années antérieures		**578 949 €**
Remboursement du capital des emprunts		**408 007 €**

* pour le restaurant scolaire de l'école de Pinet, la restauration collective des Petites-Maisons, le centre technique municipal et la cure de Pinet.

Evolution de la dette

Capital restant dû au 31 décembre

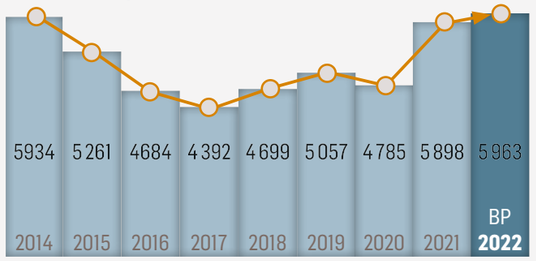

Soit une dette par habitant de 1 053,28 € au 31/12/2021

Financement de l'investissement

Principales recettes d'investissement

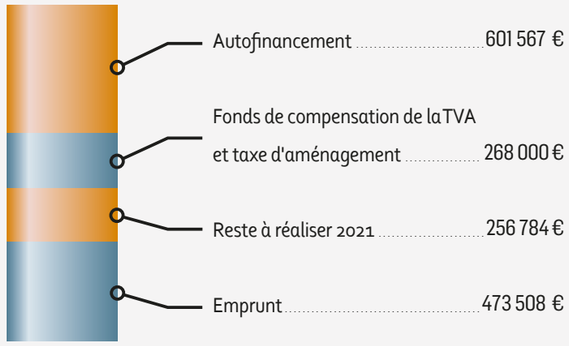

Une situation difficile...

FOCUS SUR L'envolée des prix de l'énergie et ses conséquences sur le budget 2022

Les prix de l'électricité du pétrole, du gaz, du charbon, flambent ! Cela est dû dans un premier temps à une reprise économique post-pandémie très forte poussant le système mondial de production d'énergie à ses limites, et dans un deuxième temps à la guerre actuelle en Ukraine.

En France, où pourtant la production électrique est très largement indépendante des sources fossiles, son prix de gros a plus que doublé en un mois : de 30 à 300 % d'augmentation en mars.

Quelles conséquences pour le budget de la commune ?

En 2021 la dépense d'énergie de la commune est de 321 172 €, dont 60 % pour l'électricité, 37 % pour le fioul.
En 2022 : il est acté une augmentation de 43 % du prix de l'électricité. Le fioul domestique subit lui aussi une augmentation qui est d'environ 40 % à ce jour, de même que les carburants utilisés par les véhicules et engins communaux. Ces deux très fortes hausses vont faire augmenter nos dépenses d'énergies d'environ 150 000 € en 2022. Même si l'augmentation conjoncturelle des prix est liée à la pandémie et à la guerre en Ukraine, la tendance structurelle est bel et bien à la hausse.

Comment faire face à cette forte augmentation ?

Pour cela il nous faut d'une part produire et consommer l'électricité localement : étude d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur le centre sportif Pierre Allain.
Il nous faut d'autre part réduire nos consommations : le maître mot est la sobriété !

- Accélérer la rénovation énergétique de nos bâtiments. Premier chantier : l'école primaire des Petites Maisons.
- Réduire notre consommation d'énergie : l'extinction de l'éclairage public a été avancée d'une heure (22 h au lieu de 23 h) et l'allumage retardé le matin (6 h au lieu de 5 h), la température a été abaissée de 1 °C dans tous les bâtiments communaux et équipements (centre sportif, salle multisports, etc.) et un nouvel abaissement des températures, plus conséquent et adapté à chaque pratique, est prévu prochainement.
- Responsabiliser chacun : nous devons tous, en tant que citoyens responsables, faire attention à nos consommations lors de l'utilisation de nos bâtiments et équipements sportifs et culturels. Chaque geste compte, y compris le fait d'éteindre en quittant une pièce ou un local...

Evolution de la taxe sur les jeux

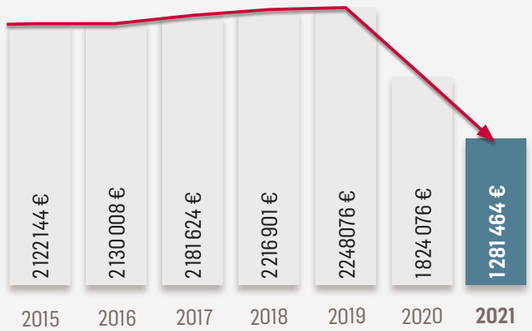

Part dans les recettes de la commune

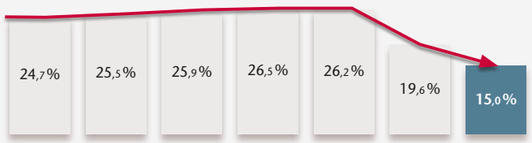

Evolution de l'excédent de fonctionnement

(source Comptes administratifs)

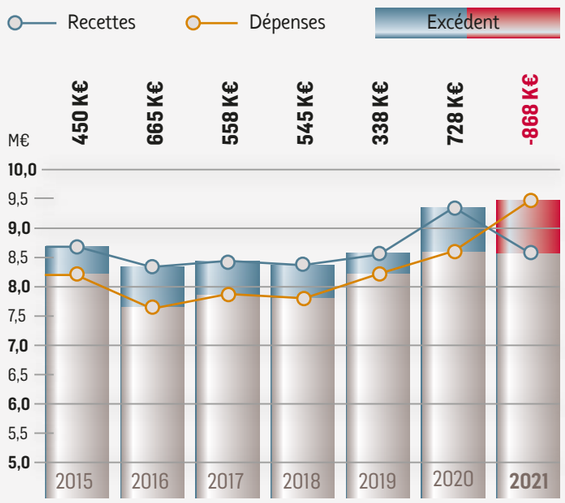

Situation financière de la commune : agir ensemble

Le constat est clair et, hélas, implacable : malgré les efforts de maîtrise des dépenses réalisés depuis plusieurs années, l'excédent de fonctionnement* du budget de la commune a continué à baisser régulièrement. Les pertes de recettes liées à la crise sanitaire de 2020-2021, avec notamment la fermeture prolongée du Casino de jeux, ajoutées à la baisse des dotations de l'État enregistrée depuis plusieurs années et à l'envolée ces derniers mois des prix de l'énergie ont aggravé cette tendance : en 2021 la commune a enregistré pour la première fois un fort déficit de fonctionnement. L'exercice 2022 sera également déficitaire, plaçant désormais notre commune dans une situation inédite de difficulté financière.
Face à ce constat, l'équipe municipale engage un plan de retour à l'équilibre en trois axes.

Premier axe

Des mesures immédiates de réduction des dépenses ont d'ores et déjà été décidées et mises en œuvre à titre conservatoire :
- gel des recrutements ;
- suppression des emplois d'été ;
- suppression du feu d'artifice du 14 juillet.

Un budget supplémentaire sera voté en mai pour prendre en compte et actualiser au plus juste la réalité de l'évolution rapide des recettes et dépenses : montant des dépenses énergétiques, compléments attendus de dotations, indemnisation par l'État des frais pour la tenue des élections, etc.

Deuxième axe

Au-delà des mesures conjoncturelles à prendre rapidement, deux pistes de réflexion concernant les dépenses sont engagées.

- D'une part un travail de redéfinition du périmètre des interventions de la collectivité doit être mené, afin de l'ajuster à un niveau de dépenses permettant de préserver durablement l'équilibre financier de la commune. Si certains services et interventions de la commune sont obligatoires, d'autres sont facultatifs et peuvent donc être limités, ce qui contribuerait à « recentrer » la commune sur son cœur de compétences. À partir des propositions des services, un groupe d'élus va conduire d'ici l'automne un travail de priorisation.
- D'autre part une recherche de pérennisation des services par la mutualisation de certaines missions avec l'intercommunalité. L'objectif est de réaliser des économies d'échelle : baisser le coût de certains services par la mise en commun des moyens pour les assurer. Courant mars, une rencontre avec le Président de la Communauté de communes a permis d'informer celui-ci de la situation financière dégradée de Saint-Martin d'Uriage, de passer en revue des pistes de mutualisation et de lister les équipements ou compétences susceptibles d'être transférées à l'intercommunalité. C'est le cas par exemple de la piscine municipale.

Troisième axe

Un travail sur les recettes de fonctionnement va être également mené pour recherche toutes les pistes d'optimisation : prix payés par les usagers, nouvelles redevances d'occupation du domaine public, évolution des recettes fiscales et domaniales (coupes de bois), recherche de subventions...

À l'automne : les élus ont à cœur d'associer l'ensemble des habitants à cette réflexion. Une consultation sera donc réalisée pour déterminer un scénario pluriannuel de retour à l'équilibre. Cette consultation prendra la forme d'un questionnaire : vous serez invités à exprimer vos choix.

*L'excédent de fonctionnement est l'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par la section de fonctionnement du budget.

Budget communal 2022

C.C.A.S. saint-martin d'URIAGE
Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-MARTIN D'URIAGE

Budget CCAS

Budget prévisionnel 2022

Dépenses totales 538 524 €

Sur une base de 100,00 €

Fonctionnement	454 644 €	84,42 €
Investissement	83 880 €	15,58 €

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Frais de personnel	266 806 €
Charges à caractère général	51 305 €
Aides et subventions versées	126 004 €
Charges exceptionnelles et écritures d'ordres	10 529 €

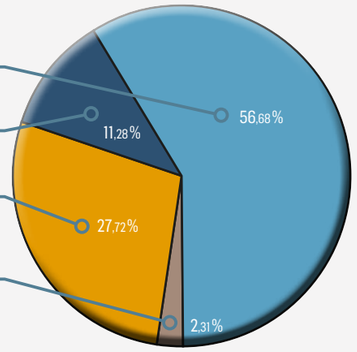

Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Dotations et participations dont subvention communale	152 716 €
Produits des services	6 503 €
Résultat de fonctionnement reporté	74 050 €
Produits exceptionnels et écritures d'ordres	8 602 €
Remboursements sur charges (budgets annexes et assurances)	211 073 €

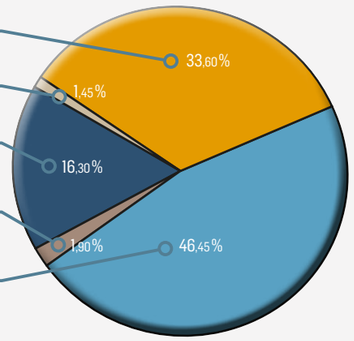

Dépenses prévisionnelles d'investissement

Le montant de la section d'investissement prévu pour 2022 s'élève à 83 880 €.
Les dépenses comprennent principalement 20 000 € pour faire face aux dépenses urgentes et 62 880 € pour des dépenses imprévues.
Les recettes sont essentiellement composées de l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 74 050 €.

Budget résidence autonomie

La résidence autonomie fait l'objet d'un budget annexe.
Il s'équilibre à 416 915 € en fonctionnement et 39 030 € en investissement.

Soutien au peuple Ukrainien

Le bel élan de générosité des Saint-Martinois

Dons de produits

Les deux journées de collecte de dons organisées en mairie par le Centre Communal d'Action Sociale ont été fructueuses. On a recensé :
- 194 personnes donatrices ;
- 670 kg de dons, aux premiers rangs desquels 85 kg de savons et gels douche, 72 kg de couches pour bébés, 62 kg de lait maternisé…

Le transport des cartons vers la Protection civile de l'Isère a été réalisé en partenariat avec les communes de Revel, Chamrousse et Venon.
Merci à tous les donateurs ainsi qu'aux volontaires, agents et élus, qui ont accueilli, renseigné, pesé et emballé !

Accueil de réfugiés

Le CCAS a centralisé les offres d'accueil faites par les habitants et la commune a mis un logement d'urgence à disposition. En partenariat avec le CCAS, l'association saint-martinoise "Belledonne Solidaire" s'est portée volontaire pour accompagner les réfugiés. À l'heure où ce bulletin était préparé, on recensait 19 propositions d'accueil par les habitants. Les services de l'État n'avaient pas encore sollicité la commune sur ces propositions d'hébergement.

Marine Torregrosa, directrice du CCAS, et Michel Deridder, adjoint à la solidarité, lors des permanences de collecte.

Deux camionnettes remplies de produits de première nécessité sont parties le 14 mars à destination de la Protection civile de l'Isère.

Bibliothèque municipale
de Saint-Martin d'Uriage

Ce mois-ci la bibliothèque a choisi de mettre à l'honneur le livre écrit par une auteure Saint-Martinoise

Une jolie surprise !

«Chronique d'une attente» de Marie Chotek pourrait sembler traiter d'un sujet grave et anxiogène, avec un personnage principal atteint de leucémie, coincé dans une chambre stérile d'un hôpital parisien, en attente d'une greffe de cellules souches. Mais, depuis ce lieu fermé et impersonnel où les visites des membres de la famille se succèdent, l'auteure nous offre un regard décalé sur la solitude, la mort et l'amour, la vie en somme. Les différents personnages, coincés dans leurs névroses et leurs habitudes, offrent peu de réconfort au héros. Les dialogues, mais aussi les pensées inavouées de chacune et chacun, sont drôles et on se prend à rire souvent !
Des références aux réalités sociales et culturelles ancrent ces personnages dans leur temps, comme des intrusions du monde dans leurs vies plates et tristes. Leurs regards désabusés et leurs attentes irréalistes les rendent touchants et finalement bien vivants.
L'écriture dense et rythmée de l'auteure nous entraîne dans un compte à rebours tragi-comique que l'on suit avec beaucoup de plaisir. Un livre à offrir et à s'offrir !

chotek_marie@yahoo.fr

Pollution sonore
Les règles de bon voisinage...

Le printemps est là, et avec son retour le souhait légitime de profiter de bons moments en extérieur mais aussi pour ceux qui disposent d'un peu d'espace de planter, couper, jardiner...
Afin que chacun puisse s'activer sans occasionner de gêne anormale à ses voisins, sont ici rappelées quelques règles à respecter.

Engins bruyants

Un arrêté préfectoral réglemente leur utilisation par les particuliers. Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, scie...) ne sont autorisés qu'aux seuls horaires suivants :
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Pour la tranquillité de tous, merci de veiller à respecter ces plages horaires.

Travaux

Si les professionnels (entreprises du BTP, paysagistes, etc.) ne sont pas tenus de respecter les plages horaires définies pour les particuliers, il n'en demeure pas moins qu'ils doivent veiller à ne pas porter une atteinte caractérisée à la tranquillité du voisinage ou à la santé humaine, que ce soit par la répétition ou l'intensité du bruit. Merci de penser à rappeler aux professionnels intervenant à votre domicile qu'ils ont le devoir de prendre toutes précautions appropriées pour limiter le bruit. Les travaux sont interdits de 20 h à 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente (arrêté préfectoral N° 97-5126 – Article 4).

Pompes à chaleur (PAC)

Les bruits émis par les pompes de filtration, pompes à chaleur – pour chauffage ou piscine – et climatiseurs installés chez des particuliers doivent respecter la réglementation sur les bruits de voisinage (Code de la santé publique, Art. R.1334-31). Ce texte stipule que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ». Alors que la saison estivale approche, il faut évoquer le cas des PAC de piscines, dont les propriétaires n'ont pas toujours conscience de la gêne potentielle pour leurs voisins.
L'article 10 de l'arrêté préfectoral N° 97-5126 précise que « les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains ».
Quelques précautions permettent de limiter les risques de nuisances sonores :
- le choix de l'emplacement lors de l'installation de la PAC : il doit être le plus éloigné possible de l'habitation et des fenêtres. Cela vaut pour l'habitation du propriétaire comme... pour celles des voisins !
- orienter la ventilation dans une direction autre que celle des voisins ;
- la fixation : il est possible de limiter le bruit généré par les vibrations en installant la PAC sur un bloc en béton ou autres supports adaptés, des plots par exemple (antivibratiles) ;
- si l'installation est déjà en place, il est possible de poser un écran antibruit ou un caisson d'insonorisation tout autour de la PAC pour réduire les bruits.

Conseils de hameau
et si vous les rejoigniez ?

En 2021 vous avez été nombreux à répondre à l'enquête sur votre connaissance des Conseils de hameau. Nous vous avions promis de revenir vers vous : voici quelques informations qui peuvent vous être utiles.

À quoi sert un Conseil de hameau et comment fonctionne-t-il ?

Un Conseil de hameau n'est pas une association mais simplement un groupe de personnes engagées qui souhaitent se mobiliser pour le hameau : accueillir les nouveaux, recueillir les besoins des habitants du hameau, faire des propositions à la mairie et être relais des projets de la mairie, mettre en place des actions collectives, par exemple une solution de covoiturage propre au hameau, le nettoyage de printemps, etc. Les sujets sont nombreux et laissés à l'appréciation des Conseils de hameau. Ainsi la dynamique de chaque Conseil de hameau dépend de ses habitants.

Les Conseils de hameau se réunissent plus ou moins régulièrement, selon des modalités spécifiques à chacun, et ils sont ce que vous en faites collectivement !
Tout le territoire n'est pas couvert actuellement mais pourrait l'être potentiellement. Cela dépend de vous !

Quel est « mon » Conseil de hameau ?

S'il n'est pas clair pour vous de savoir de quel Conseil de hameau vous dépendez, le plus simple est de contacter les Conseils de hameaux limitrophes ou la mairie à l'adresse générique ci-dessous.

Alors, si vous voulez contacter un Conseil de hameau particulier pour vous impliquer, avoir une information, soumettre une idée, proposer une action ou pour toute autre demande, adressez-lui un courriel.
Nota : le conseil de hameau du Sonnant est en cours de refondation, nous espérons rapidement le raccrocher à cette liste.

Pour la commission Vie Associative Locale et Implication Citoyenne
Françoise Berthoud
Conseillère
déléguée à l'implication citoyenne

- **Croix de Pinet** ..... conseilhameaucdp@gmail.com
- **Vallon de Corps** ..... corpatus@gmail.com
- **Pinet** ..... cdhpinet@gmail.com
- **Saint-Nizier** ..... cdh.stnizier.smu@gmail.com
- **Les Hauts de Saint-Martin** ..... les.bonnets.38410@gmail.com
- **Le Bouloud** ..... bouloudsmu@gmail.com
- **Villeneuve d'Uriage** ..... conseilhameauvilleneuveduriage@gmail.com
- *Adresse générique de contact* ..... implication-citoyenne@mairie-smu.fr

Élection présidentielle

Premier tour : le dimanche 10 avril 2022
Second tour : le dimanche 24 avril 2022

Élections législatives

Premier tour : le dimanche 12 juin 2022
Second tour : le dimanche 19 juin 2022

M covoit' Lignes +

Une nouvelle ligne de covoiturage ouverte à Uriage

Le service « M covoit' Lignes + » (SMMAG) a ouvert à la mi-février une ligne entre Saint-Martin d'Uriage et Saint-Martin d'Hères (secteur Champ Roman). Le point d'arrêt dans la commune est situé à proximité de l'Office de tourisme.

L'objectif est d'offrir une solution à haut niveau de service pour permettre à chacun de covoiturer au quotidien sur ses trajets domicile-travail sans contrainte : aucune réservation préalable n'est nécessaire !

En pratique : Les conducteurs s'inscrivent sur la ligne avec l'application M covoit' Lignes + et les passagers se rendent à l'arrêt pour réaliser leur demande de trajet avec l'application, par SMS ou en appelant l'assistance téléphonique. Le service est proposé du lundi au vendredi de 7 h à 20 h.

Ce service est gratuit pour les passagers jusqu'au 31 août 2022. Les conducteurs sont

indemnisés pour chaque passager transporté (2 € par passager) et chaque fois qu'ils se géolocalisent via l'application en heure de pointe (1 €), à savoir entre 7 h 30 et 8 h 45 et entre 16 h 30 et 18 h 30.

Peur de ne pas partir ou rentrer ? Pas d'inquiétude, si vous ne trouvez pas de conducteur, l'assistance téléphonique vous contactera pour vous proposer un taxi. Attention : ce service de garantie trajet n'est disponible que pendant les heures de pointe.

www.lignesplus-m.fr

à **Proximité**

Vaulnaveys le-Haut

Une boutique éphémère a ouvert ses portes
au centre-bourg de Vaulnaveys-le-Haut

La municipalité de Vaulnaveys-le-Haut lance un concept innovant avec l'ouverture d'une boutique éphémère, au 587 avenue d'Uriage. Ce point de vente permet de donner de la visibilité aux artisans-commerçants-producteurs… et de dynamiser le commerce local.

Qu'est-ce qu'une boutique éphémère ?

Comme son nom l'indique, c'est une boutique dont la durée de vie est limitée dans le temps. Le caractère temporaire du magasin éphémère le rend tout à fait adapté pour les personnes qui souhaitent promouvoir aussi bien des produits que des services, pour quelques jours ou quelques semaines.

Une ouverture réussie

La boutique éphémère a été inaugurée le jour de son ouverture au public, en présence de plusieurs talents locaux, qui ont occupé la boutique du vendredi 10 au 25 décembre 2021 :

- Laurence Verghade, céramiste à Saint-Martin d'Uriage.
- Florence Dehondt, créatrice de bijoux et accessoires en cuir à Saint-Martin d'Uriage.
- André Rossi, peintre à Brié-et-Angonnes.

Quels sont les tarifs et les modalités de réservation ?

Il est possible à toute société ou association, avec n° SIREN/SIRET/RNA, de louer ce lieu pour assurer une exposition et/ou une vente de produits/services, en faisant la demande de réservation auprès de la mairie de Vaulnaveys-le-Haut, en remplissant un formulaire disponible à l'accueil ou sur le site Internet de la commune.

La boutique comporte une zone de vente principale de 27,8 m² et une zone de vente secondaire de 14,7 m², ainsi qu'une remise et un point d'eau avec toilette.

La location se fait pour une durée d'une semaine minimum et de huit semaines consécutives maximums.

www.vaulnaveys-le-haut.fr

© Mairie Vaulnaveys-le-Haut

ENVIRONNEMENT

Plan Climat

Dans la continuité du forum Climat de novembre, des ateliers sur les déchets, les mobilités, la sobriété énergétique et la transition alimentaire se sont déroulés en distanciel fin janvier pour faire émerger des projets visant à réduire notre impact sur le climat ou nous adapter. Ces projets sont et seront portés par des citoyens avec le concours de la commune (élus et agents) et des membres du comité d'implication citoyenne (CODIC).

Fresques du climat

Vous avez d'ores et déjà la possibilité de saisir l'ampleur des enjeux autour du dérèglement climatique en famille, avec des amis ou lors de séances publiques en participant aux Fresques du climat organisées par un groupe d'animateurs (*voir article page 16*).

fresqueduclimat.smu@gmail.com

Ambassadeurs de l'énergie

Vous pouvez également avoir une première idée de la qualité thermique de votre logement en prenant contact avec les Ambassadeurs de l'énergie qui pourront vous apporter des informations et vous mettre à disposition une caméra thermique acquise par la commune.

smu.ambassadeurs-energie@orange.fr

Projets participatifs

L'ensemble des projets participatifs portés par des habitants est présenté dans l'article consacré à l'implication citoyenne (*voir article page 16*). N'hésitez pas à rejoindre l'une des démarches en cours pour apporter votre contribution.

Comité de pilotage du Plan Climat

Pour animer le Plan Climat de la commune, un comité de pilotage constitué de 3 élus, 3 citoyens tirés au sort lors du conseil municipal du 11 février et 2 membres de l'association PacteSMU va se réunir régulièrement et vous tenir informé des actions en cours. Si vous avez des suggestions à faire, n'hésitez pas à contacter le comité par courriel.

environnement@mairie-smu.fr

Nos actions s'inscrivent dans le Plan climat-air-énergie territorial de la Communauté de communes Le Grésivaudan, qui vient d'achever son premier diagnostic, consultable sur son site internet.

https://www.le-gresivaudan.fr/507-le-plan-climat-air-energie-territorial.htm

Extrait du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL de la CCLG

Ecart de température moyenne annuelle par rapport à la référence 1961-1990

Station Grande-Chartreuse

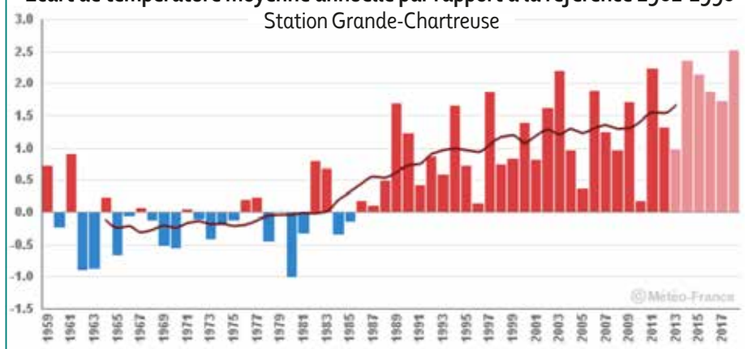

PLAN BIODIVERSITÉ
ACTIONS Saint-Martin d'Uriage

Un geste pour la Nature : il est conseillé d'éviter de couper ses haies et d'élaguer ses arbres jusqu'à fin juillet.

Les haies sont des lieux privilégiés de nidification des oiseaux, comme le merle noir ou la fauvette à tête noire. Il est donc important d'éviter de tailler ses haies à la période de couvaison et lorsque les oisillons sont encore dans les nids, au printemps et en début d'été. De même, de nombreux arbres abritent des nichées qu'il faut préserver.

Les haies sont aussi un lieu refuge pour les insectes et une source de nourriture pour les abeilles.

Pour en savoir plus tout au long de l'année sur les arbres et les haies, la fédération des Clubs Nature lance une campagne « Haie'm ton arbre », à découvrir sur son site internet.

Le Plan Biodiversité est en cours d'élaboration : vous êtes invités à participer, partager vos idées, vos envies et projets avec le groupe des habitants pour la biodiversité.

© F. Le Bagousse

biodiversite@mairie-smu.fr
***Site de la FCPN** > www.fcpn.org*

ENVIRONNEMENT

Participez à la **Fresque du climat**

Dans la dynamique du Forum Climat organisé par la commune le 16 novembre 2021, un groupe d'habitants de Saint-Martin d'Uriage a lancé une démarche de sensibilisation autour de la Fresque du Climat.

Qu'est-ce que la Fresque du Climat ?

Il s'agit d'un atelier scientifique, collaboratif et ludique pour mieux comprendre le réchauffement climatique. L'animation de chaque atelier repose sur un jeu de cartes et des contenus mis au point à partir des informations les plus récentes émanant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Au sein d'un groupe d'une dizaine de personnes, la méthode d'animation favorise la réflexion collective et la compréhension des mécanismes du changement climatique ainsi que leurs impacts sur la biodiversité, les océans, le cycle de l'eau et les populations. Trois ateliers ont déjà eu lieu dans la commune les 28, 29 et 30 janvier derniers à l'occasion de l'opération « La fresque s'invite chez vous » dans le cadre de Grenoble Capitale Verte 2022. Trente-huit participants ont découvert la démarche et apprécié de pouvoir échanger en groupe dans un contexte convivial.

Participez aux prochains ateliers !

L'équipe d'animation de Saint-Martin d'Uriage souhaite offrir cette expérience au plus grand nombre. C'est pourquoi des ateliers seront organisés tous les deuxièmes vendredis de chaque mois de 19 h à 22 h à l'auditorium de la Maison des Arts. Ils sont ouverts à tous. **Prochaines dates pour nous rejoindre : 8 avril, 13 mai, 10 juin. Participation gratuite, sur inscription.**

© Michel Doris

Toute l'équipe de la Fresque du Climat sera très heureuse de vous accueillir lors des prochains ateliers. Pour faciliter l'organisation et parce que les groupes sont de taille limitée afin de favoriser les échanges, nous vous remercions de vous inscrire en ligne.

L'équipe Fresque du Climat de Saint-Martin d'Uriage

fresqueduclimat.smu@gmail.com
Inscriptions *> https://www.eventbrite.co.uk/e/billets-fresque-du-climat-274643464997*

Implication citoyenne Le point sur les projets participatifs

Parce que nous sommes convaincus que le monde de demain ne se fera pas sans vous, vos idées, vos actions, parce que nous sommes sûrs qu'il est important de renforcer l'engagement dans les collectifs et les liens, en septembre 2021 nous lancions le premier forum citoyen à Saint-Martin d'Uriage et des appels à idées.

Depuis, les membres du COmité D'Implication Citoyenne (CODIC), les élus, et des habitants auxquels nous exprimons toute notre gratitude, accompagnent un grand nombre de projets. Les projets sont toujours portés par plus d'un habitant mais il est indiqué ici le contact désigné pour l'interface entre le projet et la Mairie. N'hésitez pas à contacter ces porteurs de projets, pour participer ou pour toute autre demande !

Dans l'attente des prochains forums citoyen et climat, vous pouvez aussi, si vous avez une idée ou un projet, nous envoyer un courriel.

Françoise Berthoud
Conseillère déléguée à l'implication citoyenne
Cécile Conry
Adjointe à l'implication citoyenne et la transition écologique

implication-citoyenne@mairie-smu.fr

- **Nathalie Santa** a porté le projet « **Noël : décoration de Villeneuve** ».
- **Philippe Belleudy** porte le projet « **Liste de diffusion pour SMU** ». Projet en attente d'une information de la Mairie. *philippe.belleudy@free.fr*
- **Brigitte Bouret** porte un projet de « **panneaux d'information sur la transition écologique** ». Projet en cours. *brigitte.bouret@free.fr*
- **Jean Malot** est engagé sur le dossier « **Chenilles processionnaires** ». Projet en cours. *malot.j@wanadoo.fr*

En janvier 2022 a eu lieu le premier forum climat. Il a donné lieu à des projets participatifs nouveaux ou dans la continuité de ce qui existait auparavant :

- « **Fresque du climat à SMU** » - **Jérôme Lesaint**. *fresqueduclimat.smu@gmail.com*
- Groupe « **Déchets décroissants** » - **Françoise Berthoud**. *francoise.berthoud@mairie-smu.fr*
- « **Enquête sur les mobilités des habitants de SMU** » - **Jacques Combaz**. *jacques.combaz@gmail.com*
- « **Covoiturage** » - **Hubert Jeanson**. *hubert.jeanson@mairie-smu.fr*
- « **Sobriété énergétique** » avec les Ambassadeurs de l'énergie - **Bernard Echard**. *smu.ambassadeurs-energie@orange.fr*
- « **Achat de produits locaux** » - **Gautier Danet**. *gautier.danet@mailo.com*
- « **Animations autour de l'alimentation** » - **Pascale Callec**. *pascale.callec@gmail.com*

Vers une commune **zéro déchet verts**

Les déchets verts apportés par les habitants (environ 110 kg/personne) représentent 30 % de la collecte des déchets de la Communauté de communes le Grésivaudan (CCLG).

Ceci représente un véritable gâchis quand on sait que ces mêmes déchets, convenablement broyés ou compostés, sont une ressource naturelle pour nos jardins. Il est calculé qu'une heure passée à valoriser les déchets du jardin permet d'en économiser dix autres, non seulement le temps (et l'argent) des voyages à la déchetterie, mais aussi une partie de celui passé à fertiliser, désherber, biner, arroser…

Les actions menées par la commune

Notre commune soutient des projets d'installation de composteurs sur son territoire et étudie la faisabilité de mise à disposition de broyeurs professionnels aux habitants. Par ailleurs, la municipalité a mis en place depuis plusieurs années la valorisation locale des déchets verts issus du travail des services municipaux de la voirie et des espaces verts : herbe issue de tontes, ramassage des feuilles, broyat…

Les résultats de la valorisation des déchets verts

En 2021 environ 200 m³ de compost mûr ont été produits par valorisation des déchets verts des services communaux. Ce volume étant bien supérieur aux besoins en compost du service espaces verts, le surplus a été réparti entre des maraîchers locaux et les habitants. L'objectif recherché de considérer ces végétaux comme une ressource et non plus comme un déchet est atteint !

De même, l'opération de collecte de sapins de Noël 2021 menée en partenariat avec la CCLG fut une réussite : les Saint-Martinois ont déposé 192 sapins (66 m³) ayant permis d'obtenir 5 m³ de broyat de résineux. À l'échelle de l'intercommunalité, ce sont 1891 sapins qui ont été déposés, générant 35 m³ de broyat. La CCLG œuvre à diminuer la quantité de déchets verts et met en place des solutions de compostage et de broyage décrites sur son site internet.

www.le-gresivaudan.fr > rubrique [100 % Pratique]

Atelier « Jardinage Zéro Déchets » samedi 23 avril de 10 h à 12 h

Souhaitez-vous apprendre à composter ? Disposer d'un composteur ? Tester un broyeur ? Un atelier gratuit, ouvert à tous, est proposé par le service de gestion des déchets verts du Grésivaudan sur le parking de la Richardière. Il aura pour thème la valorisation des déchets de nos jardins par des techniques et astuces facilement applicables : compostage, techniques de jardinage pour réduire les déchets de jardin, techniques de paillage et de broyage, démonstration de broyeur électrique distribution gratuite de composteurs à l'issue de l'atelier. S'inscrire par courriel.

dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

Les habitants pourront au printemps récupérer du compost pour fertiliser leurs jardins et plantations sur le lieu habituel à proximité du centre sportif Pierre-Allain (1, impasse du Fiarey).
Des copeaux sont également mis à leur disposition actuellement en libre-service.

Et si vous vous abonniez à la Newsletter de la mairie ?
Vous appréciez de retrouver l'actualité communale dans le bulletin municipal ? Soyez informé(e) « en temps réel » :
abonnez-vous à la Lettre d'information électronique de la mairie !
Projets de la municipalité, évènements organisés dans la commune, animations, agenda culturel, infos pratiques, alertes… La « Newsletter » de Saint Martin d'Uriage est diffusée chaque fois que l'actualité le nécessite et à minima 2 fois par mois. Un excellent moyen de rester informé !
Rendez-vous sur le site de la mairie pour vous inscrire en 2 clics !

Le coût de nos erreurs de tri des déchets…

Les plus curieux d'entre nous auront pu le constater, le contenu des points d'apport volontaire (PAV) de notre commune ne correspond pas toujours à l'affiche qui orne le conteneur ! Sans aller jusqu'à l'exceptionnelle mais authentique chaise de jardin en plastique blanc dans le conteneur jaune (mais comment a-t-elle pu passer par l'ouverture ?), il est fréquent d'y voir des erreurs si grossières qu'on se demande à quel point elles peuvent être involontaires : cartons dans le conteneur jaune, détritus en vrac dans le conteneur gris, verre non alimentaire dans les verres, et le tellement fréquent sac-poubelle rempli dans les conteneurs jaunes ou bleus…

Les conteneurs jaunes (emballages) et bleus (papier, carton) ne doivent pas comporter de dépôts en sac !
Le sac-poubelle déposé dans le conteneur jaune peut bien ne contenir que des emballages plastiques, ou celui déposé dans le conteneur bleu ne contenir que des papiers, il sera automatiquement refusé par la société chargée du recyclage ! Après avoir accompli un long voyage jusqu'au centre de recyclage, ce sac repartira derechef pour être brûlé à la station Athanor. Le bon geste ? Vider le contenu dans le conteneur adéquat.
À l'inverse, les conteneurs gris doivent être remplis avec des sacs !
Ces conteneurs recueillent les ordures ménagères, or celles-ci comprennent principalement des déchets organiques, que pour des raisons évidentes d'hygiène il est indispensable de mettre dans des sacs !

Nous payons cher toutes ces erreurs

Ainsi en 2020, le coût TTC des erreurs de tri à l'échelle du Grésivaudan s'est élevé à 189 779 €, évidemment répercutés sur notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères…
Pour plus d'informations, consultez la page « engageons-nous-trions-mieux » sur le site internet de la communauté de communes Le Grésivaudan !

www.le-gresivaudan.fr

vie économique

Carte de Fid€lité : « Vos commerçants ont du talent »

L'union des commerçants d'Uriage a développé une carte de fidélité multi-commerces pour tous les commerces d'Uriage, Saint-Martin d'Uriage et Vaulnaveys-le-Haut qui le souhaitent.

Le principe est simple : quand vous faites un achat, votre commerçant participant recrédite sur votre carte un pourcentage du montant que vous venez de dépenser. Votre cagnotte augmente au gré de vos emplettes et vous pouvez décider où et quand déduire cette somme de vos achats !
Cette carte vous permet également d'être averti des opérations commerciales proposées chez les commerçants adhérents et de toutes les animations proposées par les Unions des commerçants.
Le projet a démarré début 2022 avec des commerces pilotes : Les 3 Elles, Optique des Thermes, Les vins de Pascale (caves de Régusse), Le Panier du soleil, Central Park… L'équipement et la formation de nouveaux commerces adhérents se feront progressivement au cours de l'année.

Vous n'avez pas encore votre carte ?
Rendez-vous dans un des magasins adhérents ou visitez le site et inscrivez-vous en ligne.

https://www.udc-uriage.fr
https://fidelite-38410.loyaltyavenue.com

Sandrine Koenig cultive légumes et petits fruits au cœur du village

Habitante de la commune depuis 1996, c'est ici que Sandrine Koenig a souhaité proposer le fruit de sa passion pour le jardinage.
Ancienne kinésithérapeute, sa « reconversion » a débuté par la vente de plants de légumes sur les marchés de la commune. De chaleureuses discussions sur le marché du dimanche lui ont donné l'opportunité de disposer d'une parcelle de terrain en friche depuis 30 ans, chemin des Agneaux, où elle prépare la culture prochaine de légumes et de fruits rouges.

« J'ai été accueillie par les riverains avec enthousiasme, curiosité, encouragements et félicitations pour le travail entamé et l'aspect esthétique de ce petit jardin en création.
Je remercie les auteurs de cet extraordinaire accueil : les propriétaires de la parcelle pour leur générosité, les professionnels qui m'ont aidée à défricher et préparer le sol et livré du broyat ou du fumier ainsi que la commune qui m'a offert du compost végétal.
Je souhaite que cette initiative participe à l'accompagnement vers des habitudes alimentaires donnant une plus large place au végétal. Prendre soin de la santé des gens c'est aussi les inviter à se questionner sur la qualité de leur nourriture […] et le lien qu'ils ont avec la nature.
Ma situation privilégiée en plein cœur du village est un cadeau à plusieurs titres :
- *elle valorise l'environnement direct des habitants en y maintenant du vivant, calme et nourricier ;*
- *elle donne une visibilité à l'agriculture et la réintègre à la vie quotidienne […] ;*
- *elle crée du lien entre les habitants autour d'une activité apaisante naissant sous leurs yeux ;*
- *elle illustre une agriculture à échelle humaine.*

Produire ainsi la nourriture concrétise pour moi le rêve d'un modèle productif résilient qui aide à prendre conscience de la saisonnalité et de la provenance des aliments, pour des choix d'alimentation plus réfléchis et bénéfiques pour la santé.
Les produits de ce jardin seront certifiés en

agriculture Biologique et vendus principalement sur les marchés du village.
Par la suite, mon projet vise la création d'une micro-ferme en production maraîchère et fruitière. Je recherche une parcelle de 2 ou 3 ha, ensoleillée, pour accueillir une gamme diversifiée de légumes et la plantation d'arbres fruitiers et petits fruits, selon un modèle agro-forestier. À bientôt, sur le marché ou… dans le jardin ! »

Sandrine Koenig

Avis de publicité

Occupation du domaine public

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement de candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la commune de Saint-Martin d'Uriage pour l'exercice d'activités économiques, il est procédé à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Faisant suite à une manifestation d'intérêt spontanée formulée par un opérateur économique, la commune de Saint-Martin d'Uriage informe qu'elle souhaite renouveler la mise à disposition pour un institut de beauté ambulant (« Beauty-truck ») d'un emplacement à l'angle Nord-Est du parking situé à proximité de l'école des Petites Maisons.

Ce Beauty-truck occupera, une fois par mois, un emplacement situé à proximité du talus bordant la RD 280 afin de ne pas gêner la circulation sur le parking.

L'installation de ce commerce ambulant fera l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, dont les conditions seront définies par convention signée entre la commune et l'opérateur économique. Elle donnera lieu à perception par la commune d'une redevance d'occupation forfaitaire dont le montant est fixé par délibération du Conseil municipal.

Contact en Mairie
Service Agriculture Tourisme et Économie locale
frederique.girard@mairie-smu.fr

Rentrée scolaire septembre 2022

RAPPEL

Demandes de dérogations scolaires

Les familles souhaitant faire une demande de scolarisation de leur(s) enfant(s) dans une autre école que celle de secteur pour l'année scolaire 2022-2023 doivent adresser un courrier ou courriel en Mairie à l'attention de Monsieur le Maire
avant le 15 avril 2022

Les demandes seront examinées par la commission Éducation-Enfance-Jeunesse et le directeur de chaque école courant mai. Les familles seront ensuite informées individuellement de la réponse.

Adresses d'envoi
2, place de la Mairie – 38410 Saint-Martin d'Uriage
scolaire@mairie-saintmartinduriage.fr

écoles social

Plus de 80 jeunes de 10 à 17 ans se sont inscrits pour les sorties ski, snowboard et activités de glace et neige proposées par le service Jeunesse entre janvier et mars.

Ces sorties ont pour objectif d'apporter aux jeunes un après-midi de détente et de convivialité. Répartis en huit groupes différents suivant la pratique qu'ils ont choisie et leur niveau d'évolution, ils sont encadrés par des animateurs titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et, pour certains groupes, de moniteurs de l'École du Ski Français.
Sept séances étaient prévues au total. Si la première, le 5 janvier, a dû être annulée, tous ont ensuite pu apprécier le cadre magnifique de la station de Chamrousse, le beau soleil présent lors des sorties suivantes et une bonne ambiance jamais démentie !
Le service Jeunesse remercie l'équipe d'animateurs BAFA (Ben, Marcus, Pierrot, Doc Clem, JM, Gaetan, Axel, MaT, GaBy, Isa) ainsi que Brune de l'Association des Centres de Loisirs pour son aide et tous ceux qui ont concouru à la réussite de cette activité : moniteurs ESF « au top », chauffeurs de cars « cool », sans oublier les parents, les jeunes et leurs sourires !

Légendes

1 Inauguration

« Le Cube explore Belledonne », l'exposition très originale d'Alain Doucé, a été inaugurée début février au Belvédère. En présence de Catherine Kamowski, députée de l'Isère, de Gérald Giraud, Maire, et de Peggy Briand, Adjointe à la Culture, l'artiste et certains des promeneurs ou passants « immortalisés » au sein du Cube ont pu exprimer l'un son intention créative, les autres leur ressenti après cette expérience singulière.

2 Observation

Dans le cadre du Plan Biodiversité, deux ateliers d'observation des oiseaux à la mangeoire ont eu lieu à la résidence autonomie avec une animatrice de la Ligue de Protection des Oiseaux. Jeunes et anciens ont partagé le plaisir de la découverte de la nature juste à côté de chez eux !
Grâce aux jumelles et à l'application "birdlab" créée par le muséum national d'histoire naturel qui permet d'étudier le comportement des oiseaux, ils ont appris à les identifier et comment bien les nourrir.

3 Nettoyage

Ils s'étaient donné rendez-vous le 12 mars au matin pour le traditionnel nettoyage de printemps de la commune… Un grand merci à tous les volontaires qui se sont mobilisés pour rendre notre commune plus propre, au Bouloud, dans le vallon de Corps, à Pinet et ses environs, à Villeneuve, à Saint-Nizier et le long de la route de Champ-Ruti.

© Michel Doris

© Michel Doris

La renouée du Japon

Une plante invasive très présente dans la commune

Cet article a pour but d'interpeller sur le problème que pose la renouée du Japon.
La présence de plus en plus constatée de la renouée du japon, plante invasive, difficile à éradiquer, interpelle et devrait nous encourager à mettre en place avec des structures et des habitants une organisation pour intervenir et freiner sa progression.
Tout le monde peut voir à la sortie d'Uriage cette plante de plus en plus envahissante. Elle pousse grâce à des rhizomes pouvant aller jusqu'à 4 m de profondeur et peut grandir de 10 cm par jour. Ses tiges peuvent atteindre plus de 2 m de hauteur. Elle se multiplie à partir de graines, de restes de la plante ou de restes de rhizome. Pour cette raison on ne peut pas la mettre en déchetterie ni en compost.
La méthode la plus efficace est l'arrachage des jeunes pousses au printemps, avant la floraison, par un trou de 30 cm de profondeur pour retirer délicatement tout le nouveau rhizome, puis de les mettre en tas dans une bâche hors d'air. À défaut, pour les plantes déjà grosses, il faut les couper au sécateur (surtout pas à la débroussailleuse !) très nettement à la base, et les mettre hors d'air. Il faut procéder à au moins 6 coupes par an, et ce durant 7 années !

L'association des Sentiers se propose de mettre à jour une carte recensant tous les lieux de présence de la renouée sur la commune et vous remercie de lui envoyer les lieux où vous avez repéré de la renouée, avec une situation la plus précise possible, sur l'adresse mail de l'association.

De même, si vous désirez intervenir et avoir des précisions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel.

Michel Candy
Au nom des Sentiers de Saint-Martin d'Uriage en collaboration et sur une documentation fournie par Nolwenn Giroud, habitante de la commune

smusentiers@yahoo.fr
Plus d'infos : https://youtube/oTqx8yX_9DM

Cours de langues (anglais, japonais et français…) mais pas que !

Début février, l'association a ouvert une bibliothèque de livres et jeux en anglais pour adultes, adolescents et enfants, à la Richardière (Maison des Associations). Une permanence est assurée dans la « salle de langues » de l'association tous les premiers jeudis du mois de 17 h à 19 h.
Important : même si vous ne souhaitez pas vous inscrire à un cours de langue, il vous est possible d'emprunter livres, revues et jeux en souscrivant une simple adhésion annuelle (cotisation de 10 € par famille).
Cette adhésion permet en outre de participer à la vie de notre association, de profiter des projections gratuites de films proposées en cours d'année et de toute autre manifestation culturelle mise en place.
N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire, et notamment si vous êtes intéressés par notre bibliothèque mais que le créneau de permanence proposé ne vous convient pas : une solution pour vous satisfaire sera recherchée.

La Direction Collégiale de Let's Talk

letstalksmu.webs.com - letstalksmu@gmail.com

Une collecte « nouveau format » réussie !

Pour la première fois, la collecte de sang intervenue en début d'année dans la commune était programmée par l'Établissement Français du Sang (EFS) sur la journée complète au lieu de l'après-midi uniquement, et ce fut un succès !

Le matin a fait le plein : 39 donneurs se sont présentés, 32 ont pu être prélevés, parmi lesquels une nouvelle donneuse.
Puis l'après-midi a été très fructueux puisque ce sont 86 donneurs qui se sont présentés, dont 81 ont pu être prélevés, et 5 nouveaux et nouvelles donneurs(ses) ont été recensé(e)s.
Les personnes qui se sont présentées à la collecte sont reparties avec un sac en tissu de l'EFS pour des courses en mode zéro déchet.
À noter qu'il faut prévoir environ une heure pour faire le parcours complet de don : inscription, entretien avec un médecin, prélèvement et collation. Un grand merci à toutes et tous qui ont ainsi donné une heure de leur temps pour sauver trois vies !
Merci également aux services de la mairie pour leur soutien, au personnel de l'EFS pour son travail, et à toutes celles et ceux qui ont partagé et relayé l'annonce de la collecte afin qu'elle soit connue du plus grand nombre !

Prochaine collecte le 5 septembre 2022 de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 19 h 30.
Pour un don facilité pensez à prendre rendez-vous sur le site de l'EFS.

Estelle
Bénévole pour le Don du Sang SMU

https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

ASEL

Association Sports et Loisirs de Saint Martin d'Uriage

ASEL Arts plastiques

Retour sur le stage de février

Notre professeure Sandrine a animé un stage créatif pendant les congés de février dans une ambiance sympathique. Pendant trois jours, les enfants ont pu découvrir Frank Stella et son univers coloré et abstrait, l'occasion d'expérimenter différentes matières. Le mardi ils ont travaillé sur la bande dessinée des «Sisters», bien connue des enfants. Le mercredi était réservé à la création d'un album photo personnalisé intérieur et extérieur. De jolis souvenirs pour ces enfants!

arts@asel-smu.fr

ASEL Tennis de table

Actualités de la section tennis de table

La section a organisé cette année deux tours du critérium fédéral départemental juniors et un tour seniors (compétition individuelle) à l'automne, ainsi que le challenge des clubs formateurs le 8 janvier dernier à la Richardière.
Selon les conditions sanitaires, nous essayerons d'organiser un tournoi ouvert aux jeunes de la commune et des environs.
Côté jeunes, un petit groupe progresse avec notre entraîneur diplômé Laurent. À noter les bons résultats de Tristan Jaeger en matchping et critérium fédéral.
Pour les compétitions par équipes, l'équipe 1 est montée en régionale 3 à mi-saison, l'équipe 2 est descendue en départementale 1.
Un groupe loisirs adultes prend du plaisir à jouer et progresser. Chacun ses objectifs: «*gagner le prochain tournoi du camping ou à la maison!*».
Envie de découvrir cette activité pour "taper" la balle, faire de nouvelles connaissances et découvrir un sport ludique? N'hésitez pas à venir nous rejoindre...

tennisdetable@asel-smu.fr

ASEL Basket

Bravo à l'ASEL basket qui monte en championnat régional!

En remportant tous leurs matchs de la 2ème phase, les U15 gagnent leur montée en championnat régional, une première pour l'histoire du Basket Saint-Martinois et une très belle récompense pour ce groupe de copains très impliqués, qui travaillent avec sérieux en intégrant les nouveaux pour jouer à un niveau très exigeant.
Les autres équipes ne démèritent pas non plus. Les U9 qui n'avaient encore jamais été engagés en championnat découvrent la compétition en remportant la plupart de leurs matchs. Le jeu reste la priorité à cet âge (pas de classement). Les U11 finissent invaincus de cette phase (7 matchs, 7 victoires) et se qualifient dans la poule haute du département, un championnat relevé où ils affronteront les meilleurs de leur catégorie. Un gros défi, mais surtout une belle expérience qui les aidera dans leur progression.
Les U13 sont eux aussi premiers de leur poule, ne concédant qu'un seul match. Un engagement tardif (en raison d'un effectif à consolider) les ayant obligés à jouer dans une poule plus facile, ils assurent leur montée dans la division supérieure pour la dernière phase de championnat.
Les U17, montés en D2 à l'issue de la première phase, se maintiennent pour la dernière partie de la saison.
Enfin un clin d'œil aux «seniors loisirs» qui s'entraînent et jouent toutes les semaines dans une bonne ambiance, et dont une partie défend leur titre en championnat 3x3!
Tous ces bons résultats viennent récompenser un travail acharné depuis quelques années, des joueurs motivés qui «mouillent le maillot» avec envie et détermination. Bravo à tous!

basket@asel-smu.fr

© Michel Doris

ASEL Poterie

Retour sur le stage poterie de février

Ce stage était animé par notre professeure Estelle. Son thème «Architecture et Masques» a beaucoup inspiré les enfants, qui ont appris de façon simple comment réaliser maisonnettes, châteaux et igloos, en travaillant les plaques d'argile pour construire des volumes.
Ils ont aussi observé des visages, des expressions, pour s'en inspirer et faire des "Masques sourires". En ces temps où l'on a besoin de tisser des liens et de bâtir des projets redonnant de la joie au cœur, ces deux stages ont aussi été l'occasion de passer des vacances conviviales dans des groupes hétérogènes où chacun a trouvé sa place.

poterie@asel-smu.fr

Stages de printemps

Stages vacances de Printemps: c'est parti...

Des stages sportifs et culturels seront proposés pendant les vacances de printemps si les conditions sanitaires le permettent. Envie de passer de bon moment, de faire ou découvrir une activité? Alors n'hésitez plus! Les dates ainsi que les programmes détaillés sont à découvrir sur le site de l'ASEL. Nota: ces stages remportent un franc succès, il est conseillé de s'inscrire en ligne rapidement!

***ASEL** > info@asel-smu.fr*
www.asel-smu.fr et Facebook
04 76 89 74 39

Saint Martin d'Uriage Officiel

Les associations Saint-Martinoises souhaitant communiquer par l'intermédiaire de Facebook sur leur actualité sont invitées à adresser un courriel à: facebook@mairie-saintmartinduriage.fr

Part'Âge

Activité physique sur ordonnance

Qu'il s'agisse de démarrer ou reprendre une activité physique, ou d'avoir plus de 60 ans et de souffrir d'une affection de longue durée (ALD), le médecin traitant peut prescrire des activités physiques adaptées. Pour connaître la marche à suivre, contacter l'association Prescri'Bouge.

L'association Part'Âge est référencée par Prescri'Bouge et l'un de nos enseignants est certifié "Activité Physique Adaptée" (APA). Pour plus d'information, le contacter par téléphone.

***Part-Âge** > 06 35 66 40 44*
***Prescri'Bouge** > 06 03 93 60 69 - www.prescribouge.fr*

Tous les feux sont au vert pour le club Handball SMU

Nous enregistrons une nouvelle hausse du nombre de licencié(e)s malgré la période compliquée pour le milieu associatif. Cette saison 2021-22 nous comptons 139 licencié(e)s soit + 20% par rapport à la saison dernière.
L'engagement de nos licencié(e) s et de nos encadrants a été constant, même lorsque l'accès aux infrastructures n'était pas possible, et nous avons fait des activités en extérieur dès que cela était autorisé.
Le club compte presque 50% d'effectif féminin. La fidélité de nos licencié(e)s a permis d'ouvrir une nouvelle catégorie d'âge, avec les "moins de 15 féminines" qui continuent leur aventure «handballistique» en commun. Une deuxième équipe "moins de 13 garçons" a aussi été créée afin de donner du temps de jeu à chacun d'entre eux pour parfaire sa formation.
En seconde partie de saison sont prévus notamment un stage durant les vacances d'avril, un tournoi au Danemark en juillet et notre évènement phare, le tournoi de hand sur herbe.
Tournoi de hand sur herbe les 18 et 19 juin: appel à bénévoles! Nous avons besoin de l'aide de chacun pour ce grand rendez-vous désormais reconnu régionalement. Tous les bénévoles sont les bienvenus. Merci de prendre contact en nous envoyant un courriel.

handball.smu@gmail.com.
Infos sur: www.uriage-hand.fr

Le Belvédère

• www.belvedere-culture.fr • 04 76 89 10 27 •

FIN DE SAISON POUR LES CINÉVORES

Mars 2022

mardi 29 / 20h30
Ciné-Club
« Le reptile » de Joseph Mankiewicz

Avril 2022

vendredi 1er / 20h30
Ciné au Belvédère
« Goliath » de Frédéric Tellier

mardi 12 / 20h30
Ciné-Club
« Still the water » de Naomi Kawase

Mai 2022

vendredi 6 / 20h30
Ciné au Belvédère

mardi 12 / 20h30
Ciné-Club
« Nuages épars » de Nikio Naruse

Juin 2022

mardi 14 / 20h30
Ciné-Club
« Le château de Cagliostro »
de Hayao Myasaki

Coup de projecteur sur le Ciné-club du Belvédère !

La saison continue pour le ciné-club, les mardis à 20 h 30, avec des dates prévues jusqu'au mois de juin. Le ciné-club, tout le monde peut y accéder et ce tout au long de l'année : cinéphile ou simple curieux, il est encore temps de découvrir la programmation !

Un film vous plaît ? Rendez-vous directement au Belvédère pour la séance. Une équipe de passionnés vous accueille dans la bonne humeur. Les adhérents sont encouragés à présenter les films qu'ils ont aimés. Et chacun peut soumettre ses propositions de films pour la prochaine saison !

https://www.cineclubdubelvedere.fr

« Le Cube » et les écoliers

©OTTU

Alain Doucé, qui exposait au centre culturel le Belvédère jusqu'au 6 mars, a échangé avec des écoliers venus découvrir « Le Cube ».
Un cube qui attire, qui fait sourire, qui intrigue, enferme ou fait ressentir le paysage…

Chaque enfant a pu exprimer son ressenti devant les photos qui donnent à réfléchir sur la nature et notre rapport au monde. Les élèves, curieux, ont posé des questions sur la technique autant que sur la création artistique. Des émotions et des angles de vue différents ont été exprimés, des souvenirs dans des lieux parfois connus sont ressortis… une belle expérience en forme de nouvelle ouverture sur le monde et l'art pour les enfants !

Uriage LES-BAINS

Toutes les informations sur les animations à Saint-Martin d'Uriage à l'office de tourisme

www.uriage-les-bains.com

***Office de tourisme** - 04 76 89 10 27 - info@uriage-les-bains.com*

Etat Civil 2022

NAISSANCE

Grelineaud Eliott ..... 21 janvier

DÉCÈS

Boujard Simone ..... 26 janvier
Rebuffet Jean ..... 3 février
Baussand Mireille, née Bounous ..... 15 février

MARIAGE

D'abrigeon Martin & Naaim Marie ..... 19 février

Permanences

… de l'architecte

[04 76 59 77 22] Prendre rendez-vous au service Urbanisme

… juridique

[04 76 59 77 10] Prendre rendez-vous

… du médiateur-conciliateur de justice

[04 76 77 23 81] Prendre Rendez-vous
Les 1er et 3ème mercredis de chaque mois
de 9 h à 11 h 30 en mairie de Domène.

… Maison médicale de garde à Vizille

[Contacter au préalable 0 810 15 33 33
SAMU conseils médicaux]

Ouverte aux patients :

- la semaine en soirée de 20 h à 23 h
- le samedi après-midi de 14 h à 18 h,
- le samedi en soirée de 20 h à 23 h,
- le dimanche et jours fériés
  de 9 h à 12 h, de 14 h à 18 h et de 20 h à 23 h

… Pharmacie de garde

[Serveur téléphonique 39 15]

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, il suffit de se laisser guider par le serveur vocal et de saisir son code postal.
(0,45 €/minute + coût d'un appel)

Petites Annonces

Pour vos petites annonces : demande par courriel

communication1@mairie-saintmartinduriage.fr

Téléphone pratique

Accueil Mairie	04 76 59 77 10
Accueil CCAS	04 76 59 77 29
Services techniques	04 76 59 77 20
Pôle enfance-jeunesse	04 76 59 78 02
Bibliothèque	04 76 89 54 87
Urbanisme	04 76 59 77 22
Services petite enfance	04 76 59 77 12
Service scolaire	04 76 59 77 24
Serveur cantine	04 76 54 99 65
Service communication	04 76 59 77 18
Fax état civil	04 76 59 78 03
OTTU	04 76 89 10 27
Police pluri-communale	**04 76 89 54 07**
Urgence eau	**04 76 98 24 27**
Urgence électricité	**09 72 67 50 38**
RESA (Transport sur réservation)	**0 800 941 103**

www.mairie.saintmartinduriage.fr

Horaires d'ouverture

Mairie [04 76 59 77 10]

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi	8h	12h	14h30	17h
Mardi	8h	12h	14h30	19h

Urbanisme [04 76 59 77 22]

Mercredi - Vendredi	8h	12h	-	-

Agence Postale • Le Bourg

[04 76 00 15 31]

Mardi	9h	12h	15h	19h
Mercredi - Samedi	9h	12h	-	-
Jeudi - Vendredi	9h	12h	15h	17h

Bureau Postal • Uriage [36 31]

Lundi - Mardi - jeudi - Vendredi	9h	12h	14h	16h45
Samedi	9h	12h	-	-

Fermé le mercredi

Déchetterie de la Ronzière

[04 76 59 70 01]

Déchetterie gérée par la CCG, accessible à tous les Saint-Martinois
Horaires d'ouverture consultables sur
www.le-gresivaudan.fr ("100% pratique" > "Gestion des déchets")
ou par téléphone au 04 76 08 03 03

Mardi - Mercredi - Jeudi	-	-	13h	17h45
Vendredi	9h		17h45	
Samedi	8h30		17h45	

Fermée les jours fériés